



FEDERATION FRANCAISE DE JUDO, JUJITSU, KENDO ET DA.

LIGUE DE PROVENCE, ALPES, CÔTE D'AZUR DE JUDO

COMITE DE JUDO DES BOUCHES DU RHONE

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Réf. / 1122/2021 – AGE 19/09/2020

des Clubs affiliés à la FFJDA du 13

Marseille, le 12 août 2020

## CONVOCATION ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE

Madame, Monsieur,

L'Assemblée Générale du Comité des Bouches du Rhône de Judo est programmée le :

**SAMEDI 19 SEPTEMBRE 2020 à 14h00 Au CREPS PACA**

**2 Chemin du Viaduc – 13100 Aix en Provence**

Vous trouverez, ci-après, les documents suivants :

1. l'ordre du jour
2. Les formulaires « pouvoir » et « procuration »
3. La liste des candidats à l'élection
  - a. du Comité Directeur,
  - b. des représentants nationaux
  - c. des représentants régionaux des clubs

Tous les documents annexes (rapport moral du président, rapports de commissions, comptes) seront à votre disposition sur notre site [www.judo13.fr](http://www.judo13.fr). Si vous souhaitez recevoir un exemplaire papier des documents nous vous le fournirons sur simple demande.

**Nous nous permettons de vous rappeler que, conformément à l'Article 6 des statuts de notre comité :**

*Chaque association, en règle de ses cotisations, est représentée par son président et un autre de ses membres : l'enseignant ou tout autre membre de 16 ans révolus, désigné par le comité directeur de l'association. En cas d'empêchement du président, son suppléant est désigné par le comité directeur de l'association.*

**Les représentants devront, impérativement, être titulaires de la licence de la saison en cours, soit 2020 / 2021 souscrite dans l'association représentée.**

*Les membres désignés par votre comité directeur pour représenter votre association doivent se faire connaître en adressant leur pouvoir au Comité de judo des BDR (voir modèle joint), avant la tenue de l'assemblée générale. A défaut ils devront le présenter au moment de l'émargement.*

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos sincères salutations sportives.

**Le Président, Alain JULIEN**



FEDERATION FRANCAISE DE JUDO, JUJITSU, KENDO ET DA.

LIGUE DE PROVENCE, ALPES, CÔTE D'AZUR DE JUDO

COMITE DE JUDO DES BOUCHES DU RHONE

**ORDRE DU JOUR -  
ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE  
du 19/09/2020 à 14h au CREPS d'Aix en Provence – 13100**

1. Accueil, émargement
2. Ouverture de l'assemblée générale ordinaire par le Président, Alain JULIEN
3. Approbation du PV de l'AG précédente du 18/05/2019
4. Rapports du Comité Directeur
  - Rapport moral du Président
  - Rapport d'activité du Secrétaire Général
  - Rapport financier du Trésorier
    - Présentation de l'arrêté des comptes annuels 2019
    - Affectation du résultat
  - Rapport d'activités sportives (CTF)
  - Questions relatives aux activités des commissions (mises à disposition sur le site)
5. Quitus de gestion donné au Comité Directeur
6. Présentation et approbation du budget prévisionnel
7. Informations fédérales

**Suspension de l'assemblée générale ordinaire.**

**Ouverture de l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

8. Mise en conformité des textes votés à l'AG fédérale

**Réouverture de l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE (élective)**

9. Présentation des listes et des candidats au Comité Directeur
10. Présentation de la commission de contrôle
11. Election d'une liste
12. Elections uninominales
13. Proclamation des résultats
14. Election des délégués nationaux à l'assemblée générale fédérale
15. Election des délégués régionaux à l'assemblée générale de la Ligue PACA
16. Proclamation des résultats
17. Questions diverses soumises au Comité Directeur par écrit 5 jours ouvrables avant la tenue de l'assemblée.
18. Intervention des invités
19. Remise de distinctions

Le Secrétaire Général, Robert CARLES



## LISTE DES CANDIDATS

### Liste bloquée 1,

- Président, Alain JULIEN, Institut Vallier
- Secrétaire Général, Robert CARLES, JC Poing Chaud
- Trésorier, Jean François RINGENBACH, Judo Kai Marignane
- Membre, Jean-Marc VILLANUEVA, OM Judo
- Membre, Davy JULIEN, Dojo Provençal
- Membre, Frédéric PERRICONE, Dojo Provençal
- Membre, Brigitte MANIBAL PAGES, Judo des Remparts

### CANDIDATURES AU SCRUTIN INDIVIDUEL

- Marion ABEIJON BUJAN , ASPTT Marseille
- Sébastien ASSAIANTE, Dojo de la Penne
- Fabienne BEKDEMURIAN, ASPTT Marseille
- Christian BRACQ, Dojo Provençal
- Gino CARDINALE, Judo Club Aubagne
- Laurence DALOZ, JC Poing Chaud
- Alexandre HADDAD, Dojo Provençal
- Pierre MICHON, SCO Septemois
- Maxime ROUL, C.S .M
- Benjamin TELLO, MJC Plan de Cuques
- Eric TORRENTE, Massilia judo

### CANDIDATURES DELEGUES NATIONAUX

- Robert CARLES, JC Poing chaud
- Anita GOMEZ LOGOS, OM Judo
- Pierre MICHON, SCO Septemois
- Karine PERRICONE, Judo Club Midori
- Jean François RINGENBACH, Judo Kai Marignane
- Claude VIEU, AUC Judo
- Jean Marc VILLANUEVA, l' OM Judo

### CANDIDATURES DELEGUES REGIONAUX

- Benjamin DUBOIS, Gignac JC
- Claude HAMADOUCHE, Kodokan Ciotaden
- Pierre MICHON, SCO Septemois
- Benjamin TELLO, MJC Plan de Cuques

*Toutes les candidatures sont consultables au siège du Comité sur simple demande.*



FEDERATION FRANCAISE DE JUDO, JUJITSU, KENDO ET DA.

LIGUE DE PROVENCE, ALPES, CÔTE D'AZUR DE JUDO

COMITE DE JUDO DES BOUCHES DU RHONE

## ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE 19/09/2020

NOM DU CLUB :

N° d'AFFILIATION FFJDA :

## POUVOIR

Le Comité directeur de l'association.....

réuni le.....

mandate M..... (l'enseignant ou tout autre membre du club)

membre licencié(e) sous le n°.....

(et éventuellement, en cas d'empêchement du président)

mandate M.....suppléant

le Président,

membre licencié(e) sous le n°.....

pour représenter notre association sportive et prendre part à tous les votes en ses lieu et place, lors de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle du Comité de Judo des Bouches-du-Rhône prévue le 19/09/20 à 14h00 au CREPS d'Aix en Provence.

Fait à .....le.....

Pour le comité directeur, M....., Président(e)

Licencié(e) sous le N°.....

Signature



FEDERATION FRANCAISE DE JUDO, JUJITSU, KENDO ET DA.

LIGUE DE PROVENCE, ALPES, CÔTE D'AZUR DE JUDO

COMITE DE JUDO DES BOUCHES DU RHONE

ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE 2020

## PROCURATION (externe à l'association)

Le comité directeur de l'association.....,

réuni le.....

donne tous pouvoirs au président dûment mandaté de

l'association..... ou à son suppléant),

membre du comité de ..... pour représenter notre association et

prendre part à tous les votes en ses lieu et place, lors de l'assemblée générale du comité 13 prévue le

**19/09/2020 à 14h00 au Creps d'Aix en Provence .**

Fait à ..... , le.....

Pour le comité directeur,

**le Président**

Le vote par procuration est autorisé dans la limite d'une procuration par club et dans la mesure où les statuts du comité le prévoient.

Un club dont les représentants sont empêchés peut donner procuration à un autre club membre de l'assemblée générale du comité. Les voix du club empêché seront alors portées par le président de l'association désignée ou son suppléant.

Un club empêché ne peut donner procuration à un autre que pour l'ensemble de ses voix, celles du président et celles de l'autre représentant désigné.

La procuration à un autre club est décidée par le comité directeur et signée par le président.

Les clubs représentés par procuration sont comptabilisés pour le calcul du quorum de l'assemblée générale.